



Hotel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Exercice 2009

Article budgétaire : 2/1390/7410/005 titre n°2

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2007 & 2008

au montant de EUR ---- **28 233,40 €** ----

(en toutes lettres) vingt-huit mille deux cent quatre-vingt trois euros et quarante cents

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2009

Le chef de service,

ff

Le présent rôle des exercices 2007 & 2008 a été arrêté à la somme de vingt-huit mille deux cent quatre-vingt trois euros et quarante cents par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du 25.09.

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de vingt-huit mille deux cent quatre-vingt trois euros et quarante cents

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

Luxembourg, le



Titre

Numéro:.... 2
Date:..... 05.05.2009
Article:..... 2009 - 2/1390/7410/005
Libellé:..... IMPOT FONCIER

En vertu d'une décision d'ordonnancement du collège des bourgmestre et échevins et conformément aux articles 94 et 135 de la loi communale du 13 décembre 1988, le receveur communal encaissera

la somme de

*****28 283,40 EUR

aux dépens de

Voir page(s) suivante(s) les 157 débiteurs

Objet

IPF SUPPLETIF ANNEES 2007 & 2008

Ainsi ordonné à Esch-sur-Alzette, le 05.05.2009

Le Secrétaire,

CLEMENT JEANNOT

L'Echevin,

Le Bourgmestre,

Vu et approuvé

Esch-sur-Alzette, le _____

Le conseil communal,

Point de l'ordre du jour _____